

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 32****18 janvier 1996****SOMMAIRE**

ABC Lettrage International, S.à r.l., Luxembg	page 1531	M.L. International S.A., Luxembourg	1509
ES Control Holding S.A., Luxembourg	1495, 1496	Morea S.A., Luxembourg	1509
Espresso International Holding S.A., Luxbg	1496, 1497	Morella S.A., Senningerberg	1524
Eurexco, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	1498	Music City Dilk, S.à r.l., Luxembourg	1510, 1512, 1513
Fidelity Bond Funds, Luxembourg	1493, 1495	NCS-IPB S.A., Grand-Saconnex	1514
F.I.L. Casa International S.A.H., Luxembourg	1490	Nichido Investment (Luxembourg) S.A., Luxembg	1514
Financements Spéciaux (Luxembourg) S.A., Luxbg	1500	Ondine Holding S.A., Luxembourg	1515
Finpresco S.A.	1490	Orangenburger S.A., Luxembourg	1515
Gerim, S.à r.l., Rameldange	1490	Ortes S.A., Luxembourg	1513
Gerim II, S.à r.l., Rameldange	1490	Ost-Fenster, S.à r.l., Grevenmacher	1516, 1517
Gerim III, S.à r.l., Rameldange	1491	P and B S.A., Luxembourg	1516
Geromlux, S.à r.l., Luxembourg	1491	Philippe Dupre S.A. Holding, Luxembourg	1517
Gestion et Productions Promotionnelles S.A., Luxembourg	1491	Presta-Gaz S.A., Kleinbettingen	1519
Goodbush Investment S.A., Luxembourg	1492	PROJEFIN, Projects & Finance S.A., Luxembourg	1520
(The) Good Holding Company S.A., Luxembg	1532, 1535	Progrès Familial S.A., Luxembourg	1517
Granulux, S.à r.l., Soleuvre	1491	P.V.E. S.A., Luxembourg	1525
Ideal International Investment S.A., Luxembourg	1498	Ralux S.A., Luxembourg	1520
Ifil Investissements S.A., Luxembourg	1528	Rauma Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1515
Ilos S.A., Grevenmacher	1492	Renvest S.A.H., Luxembourg	1525
Immo-Centre Construction, S.à r.l., Luxembourg-Weimershof	1490	Repubblica International Holding S.A., Luxembourg	1520
Incolux Investment Consulting S.A. Luxembourg, Luxembourg	1499	Rondo Holding S.A., Luxembourg	1521
Infigest S.A., Luxembourg	1502	Sarine Holding S.A., Luxembourg	1522, 1523
Initiative S.A.H., Luxembourg	1503, 1505	S.E.P.G. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	1521
Ionco Holding S.A., Luxembourg	1492	S & G International S.A., Luxembourg	1522
Jemago International S.A., Luxembourg	1500	Siande Investissements S.A., Luxembourg	1522
Ko-Ken Europe S.A., Luxembourg	1491	Sierra S.A., Senningerberg	1522
Larexa S.A., Luxembourg	1506	SOFRI S.A., Société Foncière de Réalisation Immobilière S.A., Luxembourg	1523
Laura Ashley S.A., Bruxelles	1507	Sogeroute, S.à r.l., Luxembourg	1524
Lau Re S.A., Luxembourg	1506	SOLOBAT S.A., Société de Location de Bateaux de Plaisance, Luxembourg	1524
Lepuy S.A., Luxembourg	1508	Soprasur S.A., Luxembourg	1524
Luxinco S.A., Luxembourg	1506	Soteco, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1528
Maison Jeanty S.A., Mersch	1501	Tetraven Fund S.A., Luxembourg	1525
Maritime Carriers Luxembourg S.A., Luxembourg	1509	Thiel & Partner, S.à r.l., Grevenmacher	1527
Meespierson (Luxembourg) S.A., Luxembourg-Stadt	1505	Ticara Holding S.A., Luxembourg	1523
Mediterranea, S.à r.l., Hautcharage	1519	Topsky S.A., Bettange-sur-Mess	1529, 1530
Metalux S.A., Hesperange	1507, 1508	Toscana Holding S.A., Luxembourg	1535, 1536
M.F. Holdings, S.à r.l., Luxembourg	1524	Totta Holding S.A., Luxembourg	1530
Minera Holding S.A., Luxembourg	1506	Tunadal S.A., Luxembourg	1521

**F.I.L. CASA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 34.570.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 473, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(37820/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**FINPRESCO S.A., Société Anonyme.**

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 juin 1995 que M. Athanase Priovolos, demeurant à Athènes, Makedonias 18, Filothei, et M. Nicolas Bannasch, demeurant à Luxembourg, ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

M. Giorgios Sarantopoulos, demeurant à Valaoritou 1 Filothei 15237, Athènes, et M. Marios Tombros, demeurant à 27 Vassilissis Sophias Street, Athènes, ont été nommés comme administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires et pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

M. Marios Tombros a été nommé administrateur-délégué conformément à l'article 12 des statuts avec les pouvoirs de gestion journalière les plus larges possibles. M. Tombros aura tous les pouvoirs nécessaires pour prendre des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que d'acquiescer au nom de la société tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tout concours, le tout conformément à l'article 4 des statuts.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

Pour extrait conforme  
G. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 80, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37823/252/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**GERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rameldange.  
R. C. Luxembourg B 33.986.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(37827/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**GERIM II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rameldange.  
R. C. Luxembourg B 36.841.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(37828/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**IMMO-CENTRE CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2617 Luxembourg-Weimershof, 28C, rue des Muguets.  
R. C. Luxembourg B 40.197.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 1995, vol. 301, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

IMMO-CENTRE CONSTRUCTION, S.à r.l.

(37840/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**GERIM III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rameldange.  
R. C. Luxembourg B 39.230.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(37829/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**GEROMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 25.218.

Constituée par-devant Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1986, acte publié au Mémorial C, n° 42 du 14 février 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 mai 1989, acte publié au Mémorial C, n° 267 du 22 septembre 1989.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEROMLUX, S.à r.l.  
INTERFIDUCIAIRE

Signature

(37830/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 48.971.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 87, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

GESTION ET PRODUCTIONS  
PROMOTIONNELLES S.A.

Signature

(37831/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**GRANULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.000.000,- LUF.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.  
R. C. Luxembourg B 17.330.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 février 1980, acte publié au Mémorial C, n° 97 du 10 mai 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1988, acte publié au Mémorial C, n° 92 du 10 avril 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 décembre 1991, acte publié au Mémorial C, n° 222 du 26 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRANULUX, S.à r.l.  
INTERFIDUCIAIRE

Signature

(37834/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**KO-KEN EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 7, rue de Bitburg.  
R. C. Luxembourg B 12.523.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 473, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Signature.

(37847/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**GOODBUSH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 30.115.

Acte constitutif publié à la page 15142 du Mémorial C, n° 320 du 5 décembre 1988

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37832/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**GOODBUSH INVESTMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. GOODBUSH HOLDING INVESTMENT S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 30.115.

L'assemblée générale ordinaire reportée du 16 août 1994 a modifié la composition du conseil d'administration.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant au 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - Monsieur Emmanuel David, réviseur d'entreprises, demeurant au 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - Madame Marie-Hélène Claude, employée privée, demeurant au 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37833/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**ILOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 44.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 82, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

(37838/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**ILOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 44.684.

A été nommé administrateur, Monsieur Günther Thiel, en remplacement de Madame Rita Harnack, démissionnaire.

*Composition du conseil d'administration*

- Monsieur Dr. Carsten Poetschke, demeurant à Berlin;
- Monsieur Markus Becker, demeurant à Neidenbach;
- Monsieur Günther Thiel, demeurant à Trèves.

*Commissaire aux comptes*

LUX-FIDUCIAIRE SC, L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 3 novembre 1995.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37839/680/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**IONCO HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 11.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 87, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour IONCO HOLDING S.A.  
(en liquidation)

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(37845/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**FIDELITY BOND FUNDS.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.198.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the seventh of November.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of FIDELITY BOND FUNDS, R. C. Number B 44.198, having its registered office in Luxembourg, incorporated as a «société d'investissement à capital variable», pursuant to a deed passed before Maître André Schwachtgen, on the 22nd of June, 1993.

The Articles of Incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No. 343, on the 28th of July 1993.

The meeting begins at eleven thirty a.m. Mr Alan Duncan, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Miss Pascale Maron, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Christine Marlet, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That a first extraordinary general meeting of the Company was held on October 5th, 1995, to deliberate on the same agenda as hereinafter reproduced. Only 274,127.17 shares of the 1,527,259.70 shares of no par value outstanding on October 4th, 1995 being represented at the said meeting, this meeting was adjourned and it was decided to reconvene on this day.

II.- That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 518 of October 10th, 1995 and Number 544 of October 24th, 1995, in the Handelsblatt and in the Bundesanzeiger of October 24th, 1995, as well as in the Luxemburger Wort of October 10th and 24th, 1995 and in the Letzeburger Journal of October 10th and 24th, 1995.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment of paragraph I, 7 (ii) of article 11 of the Articles of Incorporation so that it reads as follows:

«(ii) securities which are traded on stock exchanges are to be valued at the last available price at the time when the valuation is carried out, or, in unusual circumstances of trading activity such that the Company considers that such price does not reflect fair market value in the opinion of the Company.»

2. Amendment of paragraph I, 7 (v) of article 11 of the Articles of Incorporation so that it reads as follows:

«(v) the value of any investment, security, or other asset which is dealt principally on a market made among professional dealers and institutional investors shall be determined by reference to their last available price.»

IV.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

V.- That it results from that list that out of 1,540,428.42 shares of no par value outstanding on the 6th of November 1995, 282,742.48 shares are duly represented at this meeting. Pursuant to article 67-1 (2) of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the meeting, hereinafter reproduced, whatever the represented part of capital.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions.

*First resolution*

The meeting resolved to amend paragraph I, 7 (ii) of article 11 of the Articles of Incorporation so that it reads as follows:

«(ii) securities which are traded on stock exchanges are to be valued at the last available price at the time when the valuation is carried out, or, in unusual circumstances of trading activity such that the Company considers that such price does not reflect fair market value in the opinion of the Company.»

This resolution was adopted by 281, 718.34 shares in favour and 1,024.14 shares voting against.

*Second resolution*

The meeting resolved to amend paragraph I, 7 (v) of article 11 of the Articles of Incorporation so that it reads as follows:

«(v) the value of any investment, security, or other asset which is dealt principally on a market made among professional dealers and institutional investors shall be determined by reference to their last available price.»

This resolution was adopted by unanimous vote.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at forty thousand (40,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at twelve thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### **Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre eintausendneuhundertfünfundneunzig, den siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg, vorübergehend abwesend, welcher letzterer Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft FIDELITY BOND FUNDS, mit Sitz in Luxemburg, R. C. B Nummer 44.198, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar André Schwachtgen, am 22. Juni 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 343 vom 28. Juli 1993, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um elf Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Alan Duncan, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Derselbe ernennt zur Schriftführerin Fräulein Pascale Maron, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Zur Stimmzählerin wird ernannt Fräulein Christine Marlet, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass eine erste ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft am 5. Oktober 1995 abgehalten wurde um über die hierunter aufgeführte Tagesordnung zu beraten. Da nur 274.127,17 Aktien von den 1.527.259,70 Aktien ohne Nennwert im Umlauf am 4. Oktober 1995 auf der vorgenannten Versammlung vertreten waren, vertagte sich die Versammlung und beschloss wieder am heutigen Tage zusammenzukommen.

II. Dass die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung einberufen wurde durch Anzeigen veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 518 vom 10. Oktober 1995 und Nummer 544 vom 24. Oktober 1995, sowie im Handelsblatt und im Bundesanzeiger vom 24. Oktober 1995, sowie im Luxemburger Wort vom 10. und 24. Oktober 1995, und im Letzeburger Journal vom 10. und 24. Oktober 1995.

Die Bescheinigungen dieser Veröffentlichungen wurden dem Bureau der Versammlung vorgelegt.

III. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Änderung des Paragraphen 1, 7 (ii) des Artikels 11 der Satzung wie folgt:

«(ii) Wertpapiere, die an der Börse gehandelt werden, werden am Bewertungstag zum letzten verfügbaren Kurs zum Zeitpunkt, an dem die Bewertung durchgeführt wird, bewertet. Verließ der Börsenhandel derart ungewöhnlich, so dass nach Meinung des Verwaltungsrats oder seines Beauftragten der Kurs nicht den angemessenen Marktwert wiedergibt, werden die Wertpapiere mit dem nach der Meinung des Verwaltungsrats oder seines Beauftragten angemessenen Marktwert bewertet.»

2. Änderung des Paragraphen I, 7 (v) des Artikels 11 der Satzung wie folgt:

«(v) Der Wert von Anlagen, Wertpapieren oder anderen Vermögensgegenständen, die hauptsächlich auf einem Markt von Berufshändlern und institutionellen Anlegern gehandelt werden, wird unter Bezugnahme auf die letzten verfügbaren Kurse bestimmt.»

IV. Dass die anwesenden sowie die vertretenen Aktionäre und deren Bevollmächtigte nebst Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Namensliste verzeichnet sind, welche aufgestellt und als richtig bescheinigt wurde durch die Mitglieder des Büros, und welche nach Unterzeichnung durch die Vertreter der Aktionäre und das Büro der Versammlung gegenwärtigem Protokolle zusammen mit den Vollmachten beigefügt bleibt um mit denselben eingestrichelt zu werden.

V. Dass aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht dass von 1.540.428,42 ausgegebenen Aktien ohne Nennwert am 6. November 1995, 282.742,48 Aktien auf gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung gültig vertreten sind. Gemäss Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die Versammlung, welche demgemäss ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über die Punkte der hiervor genannten Tagesordnung beraten und abstimmen kann, egal wieviel Aktien vertreten sind.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Paragraphen 1, 7 (ii) des Artikels 11 der Satzung wie folgt abzuändern:

«(ii) Wertpapiere, die an der Börse gehandelt werden, werden am Bewertungstag zum letzten verfügbaren Kurs zum Zeitpunkt, an dem die Bewertung durchgeführt wird, bewertet. Verließ der Börsenhandel derart ungewöhnlich, so dass nach Meinung des Verwaltungsrats oder seines Beauftragten der Kurs nicht den angemessenen Marktwert wiedergibt, werden die Wertpapiere mit dem nach der Meinung des Verwaltungsrats oder seines Beauftragten angemessenen Marktwert bewertet.»

Dieser Beschluss wurde mit 281.718,34 Stimmen dafür und 1.024,14 Stimmen dagegen angenommen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Paragraphen I, 7 (v) des Artikels 11 der Satzung wie folgt abzuändern:

«(v) Der Wert von Anlagen, Wertpapieren oder anderen Vermögensgegenständen, die hauptsächlich auf einem Markt von Berufshändlern und institutionellen Anlegern gehandelt werden, wird unter Bezugnahme auf die letzten verfügbaren Kurse bestimmt.»

Dieser Beschluss wurde einstimmig angenommen.

*Kosten*

Die Kosten, welche auch immer der Gesellschaft aufgrund der gegenwärtigen Urkunde anerfallen, belaufen sich auf zirka vierzigtausend (40.000,-) Franken.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um zwölf Uhr dreissig für geschlossen. Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest dass auf Verlangen der erschienenen Parteien, die Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, auf Verlangen derselben Parteien und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung bindend ist.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Kompargenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: A. Duncan, P. Maron, C. Marlet, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 87S, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1995.

A. Schwachtgen.

(37818/230/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**FIDELITY BOND FUNDS.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.198.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 7 novembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

A. Schwachtgen.

(37819/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**ES CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 13.634.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme holding ES CONTROL HOLDING S.A., R.C. B Numéro 13.634, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration adoptée en date du 26 octobre 1995, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société fût constituée suivant acte reçu en date du 20 février 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 111 du 1<sup>er</sup> juin 1976.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 511 du 6 octobre 1995.

II. Ladite société ES CONTROL HOLDING S.A. a actuellement un capital social souscrit et libéré de quarante millions (40.000.000,-) de dollars US, représenté par quatre millions (4.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US chacune.

L'article 3, quatrième alinéa, des statuts, fixe le capital autorisé à cent millions (100.000.000,-) de dollars US, représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US chacune, alors que le même alinéa de l'article 3 stipule en outre que:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une fois ou par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à des nouveaux actionnaires, à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants en cas d'émission de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

III. En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée du 26 octobre 1995, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté, par les actionnaires existants de la société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, la souscription de trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US chacune.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par la présentation des bulletins afférents.

Les actions ont été entièrement libérées par conversion d'une partie de la réserve libre de la société à due concurrence au 30 septembre 1995.

Preuve de l'existence de ladite réserve a été faite au notaire qui le constate expressément par la présentation d'un bilan audité et approuvé de la société au 31 décembre 1994, d'un bilan au 30 septembre 1995 ainsi que d'une déclaration des administrateurs en date du 26 octobre 1995 attestant que la réserve libre d'un montant total de USD 146.291.202,11 n'a pas diminué à ce jour et que rien ne s'oppose à la conversion en capital d'un montant de 35.000.000,- de dollars US à prélever de ladite réserve.

Ces documents, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze millions de dollars des Etats-Unis (USD 75.000.000,-), représenté par sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune.»

Le quatrième alinéa du même article 3 aura désormais la teneur suivante en ce qui concerne sa première phrase:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit à concurrence de vingt-cinq millions (25.000.000,-) de dollars U.S. pour le porter de son montant de soixante-quinze millions (75.000.000,-) de dollars U.S. à cent millions (100.000.000,-) de dollars US, le cas échéant par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions de dix (10,-) dollars U.S. chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux cent soixante mille (260.000,-) francs.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à un milliard et quinze millions (1.015.000.000,-) de francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Hermes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 87S, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1995.

A. Schwachtgen.

(37810/230/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**ES CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 13.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

A. Schwachtgen.

(37811/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**ESPRESSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société anonyme holding de financement.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.651.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée aux fins des présentes par Monsieur Claudio Bacceli, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg et Madame Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Bettembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ESPRESSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.651, constituée suivant acte du 28 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 321 du 6 juillet 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte en date du 24 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 418 du 13 septembre 1993;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 20 novembre 1995; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme ESPRESSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de lires italiennes), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 40.000.000.000,- (quarante milliards de lires italiennes), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 20 novembre 1995 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation de capital autorisée à concurrence de ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de lires italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de lires italiennes) à ITL 25.000.000.000,- (vingt-cinq milliards de lires italiennes), par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par la société anonyme de droit italien EDITORIALE L'ESPRESSO S.p.A., ayant son siège social à Rome (Italie), actionnaire majoritaire de la société.

V.- Que les 5.000 (cinq mille) actions nouvelles ont été souscrites par la société EDITORIALE L'ESPRESSO S.p.A., prédésignée, et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible existant à son profit et à charge de la société ESPRESSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant la COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg, représenté par Dominique Robyns, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion:*

Conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, nous avons examiné la valeur des apports décrits ci-avant. A notre avis, sur la base des modes d'évaluation décrits ci-avant, la valeur de ITL 5.000.000.000,- attribuée à la partie de la créance de ITL 5.375.000.000,- apportée par l'actionnaire de la société, est au moins égale à la valeur des 5.000 actions de ESPRESSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- chacune à émettre en contre-partie.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

D. Robyns  
réviseur d'entreprises

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 25.000.000.000,- (vingt-cinq milliards de lires italiennes), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Bacceli, M. Santini, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 87S, fol. 32, case 3. – Reçu 910.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1995.

M. Elter.

(37812/210/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**ESPRESSO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société anonyme holding de financement.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1995.

M. Elter.

(37813/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**IDEAL INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.201.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Bertrand Assoignons;

Michel Thibal;

Michael P. Robertson.

Le commissaire aux comptes:

Didier Lorrain.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(37835/735/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**IDEAL INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.201.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 16 novembre 1995, que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

Bertrand Assoignons;

Michel Thibal;

Michael P. Robertson.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable:

Didier Lorrain.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(37836/735/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**EUREXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 43.516.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. La société anonyme JUBANE HOLDING S.A., (R. C. Luxembourg n° B 43.518) avec siège social à Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains,

ici représentée conformément à l'article 12 des statuts, par son président du conseil d'administration:

Monsieur Jean Kayser, conseil fiscal, demeurant à Mondorf-les-Bains,

2. Madame Corinne Immer, employée privée, épouse de Monsieur Antonio Critelli, demeurant à Zoufftgen, 2, rue du Presbytère (France),

3. Monsieur Jacques Orban, garagiste, demeurant à B-6730 Marbehan/Habay, 52, rue Grande,

4. Monsieur Jean Jacques Degodenne, commerçant, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 60, rue Lucien-Burnotte.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sub 1. et 2. sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EUREXCO, S.à r.l., avec siège social à Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 6 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 301 du 24 juin 1993, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 43.516.

II. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1. la société JUBANE HOLDING S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . . 499

2. Madame Corinne Critelli-Immer, préqualifiée, une part sociale . . . . . 1

Total: cinq cents parts sociales . . . . . 500

III. Monsieur Jacques Orban préqualifié, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérant de la société.

IV. Les comparants sub 1. et 2, représentant comme seuls associés, l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Jacques Orban préqualifié, de sa fonction de gérant de ladite société. Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant est accordée à Monsieur Jacques Orban.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant technique et administratif de la société, Monsieur Jean Jacques Degodenne, préqualifié, qui accepte.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant technique et administratif.

V. Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-deux mille francs (frs. 22.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VI. Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Kayser, C. Immer, J. Orban, J.-J. Degodenne, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1995, vol. 87S, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 novembre 1995.

T. Metzler.

(37814/222/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**INCOLUX INVESTMENT CONSULTING S.A. LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 27.405.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitze in Luxemburg, vorübergehend abwesend, welch letzterer Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft INCOLUX INVESTMENT CONSULTING S.A. LUXEMBOURG, mit Sitz in Luxemburg, H. R. B Nummer 27.405, gegründet durch Urkunde, aufgenommen von Notar Lucien Schuman, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 7. Januar 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 103 vom 19. April 1988, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal laut Urkunde, aufgenommen durch den Notar André Schwachtgen am 29. August 1994, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 528 vom 15. Dezember 1994 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um elf Uhr unter dem Vorsitz von Frau Blanche Moutrier, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, wohnhaft in Mamer.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aufgrund von Artikel 61 (11) des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung einberufen wurde durch Anzeigen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 539 vom 21. Oktober 1995 und 558 vom 31. Oktober 1995, sowie im Luxemburger Wort vom 21. und 31. Oktober 1995.

Die Bescheinigungen dieser Veröffentlichungen wurden dem «Bureau» der Versammlung vorgelegt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Beschluss der Liquidation der Gesellschaft zum 15. November 1995.
2. Bestellung eines Liquidators.
3. Festlegung des Liquidationsmodus.

III. Dass die anwesenden sowie die vertretenen Aktionäre und deren Bevollmächtigte nebst Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Namensliste verzeichnet sind, welche aufgestellt und als richtig bescheinigt wurde durch die Mitglieder des Büros, und welche nach Unterzeichnung durch die Vertreter der Aktionäre und das Büro der Versammlung gegenwärtigem Protokolle zusammen mit den Vollmachten beigefügt bleibt, um mit denselben einregistriert zu werden.

IV. Dass aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht, dass die siebenundzwanzigtausendfünfhundert Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Franken, welche das gesamte Stammkapital von siebenundzwanzig Millionen fünfhunderttausend Franken darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten und abstimmen kann.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:



A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Komparanten und dem amtierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtliche Aktieninhaber respektiv Aktieninhabervertreter, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

#### *Tagesordnung*

1. Beschlussfassung über die eventuelle Liquidation der Gesellschaft;

2. Gegebenenfalls Bestellung von Herrn Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, wohnhaft in Luxemburg, zum Liquidator und Festsetzung seiner Befugnisse.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Herr Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, wohnhaft in Luxemburg.

Er hat zum Zwecke der Liquidation und im Rahmen der Artikel 141 und folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitgehendsten Befugnisse, mit der Massgabe, dass in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen zu können.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung für spezielle und bestimmte Operationen seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehreren Nebenliquidatoren delegieren.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparanten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: M. Bockler-Kapp, P. Lentz, G. Kioes, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 1995, vol. 819, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Düdelingen, den 22. November 1995.

J. Elvinger.

(37821/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

### **MAISON JEANTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7513 Mersch, 87, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.581.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Mersch sous la dénomination de MAISON JEANTY S.A., R. C. B N° 48.581, avec siège social à Mersch, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1994 page 24.299.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 26 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1995 page 2.191 et par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 août 1995 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1995 page 21.994.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Madame Dominique Hupin, employée privée, demeurant à L-7513 Mersch, 87, route d'Arlon.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Willy Jeanty, administrateur de sociétés, demeurant à B-6717 Attert, 85, Grand-rue.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée par les membres du bureau, que les cent vingt-cinq actions d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur;
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans;
- 5.- Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport du Commissaire-Vérificateur soumis à l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière à la liquidatrice, Madame Dominique Hupin, employée privée, demeurant à L-7513 Mersch, 87, route d'Arlon, et au Commissaire-Vérificateur UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, pour l'accomplissement de leurs fonctions dans le cadre de la liquidation de la société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-8832 Rombach, 7, rue des Tilleuls.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Hupin, C. Davezac, W. Jeanty, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 87S, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

A. Schwachtgen.

(37855/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**INFIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.589.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 1995, que:

\* L'assemblée accepte la démission de Monsieur David Sela, de Monsieur Pierre Klein et de Monsieur Bogdan Veljkovic de leurs fonctions d'administrateur de la société ainsi que de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

\* L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 20 novembre 1995.

\* L'assemblée élit aux fonctions d'administrateur de la société:

- M<sup>e</sup> Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg;
- M<sup>e</sup> Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg;
- Mme Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Leurs mandats ont une durée de 6 ans et prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire qui sera tenue en l'an 2001.

\* L'assemblée élit aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, avec siège social à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Son mandat a une durée de 6 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui sera tenue en l'an 2001.

\* Le siège de la société est transféré du 6, rue Heine au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 478, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

(37842/317/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**INITIATIVE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.352.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INITIATIVE, avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 8.352, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 du 29 mai 1969, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par notaire instrumentaire en date du 11 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 385 du 18 octobre 1990.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à B-Freylange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Fixation de la date de clôture de l'exercice social au 31 mars de chaque année.
2. Prolongation exceptionnelle de l'exercice en cours jusqu'au 31 mars 1996.
3. Modification de la date de la réunion de l'assemblée générale statutaire pour la porter au 2<sup>ème</sup> lundi du mois d'août.
4. Adaptation de certains articles des statuts à la législation actuelle et refonte complète de ces statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quatre mille (4.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de quatre millions de francs (4.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 mars de chaque année.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de prolonger exceptionnellement l'exercice social en cours jusqu'au 31 mars 1996.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de la réunion de l'assemblée générale statutaire pour la porter au deuxième lundi du mois d'août.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts pour les adapter aux résolutions qui précèdent et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales et de leur donner dorénavant la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INITIATIVE.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions (4.000.000,-) de francs, représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

## **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstance soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

## **Titre III.- Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois d'août à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.  
Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 16.** L'assemblée générale fixe les émoluments alloués aux administrateurs.

**Art. 17.** L'année sociale commencera le premier avril et finira le trente et un mars de l'année suivante.

**Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** La société peut, en tout temps, être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et de leurs lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Arno, M. J. Reyter, C. Muller, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 87S, fol. 10, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

P. Frieders.

(37843/212/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

### **INITIATIVE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

P. Frieders.

(37844/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

### **MEESPIERSON (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg-Stadt, 10, rue Antoine Jans.

H. R. Luxemburg B 44.363.

Der Herr Vorsteher des Handelsregisters wird gebeten, folgende Änderungen gemäß Beschlüssen der Organe der Gesellschaft vorzunehmen:

*Zeichnungsberechtigte Personen, Gruppe B:*

zu streichen:

Rose Giuliani-Oberweis, Mandataire Commercial.

Luxemburg, den 27. November 1995.

Pour avis conforme et sincère  
MEESPIERSON (LUXEMBOURG) S.A.  
G.A.J. van Bers                      J.R. Goergen  
*Directeur général                  Directeur adjoint*

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

(37858/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**LAREXA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 45.788.

La société a été constituée par acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1993, publié au Mémorial C n° 41 du 31 janvier 1994

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 473, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Perte de l'exercice .....	LUF	(372.539,-)
Report à nouveau .....	LUF	(372.539,-)

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 octobre 1995 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1994, que les mandats des membres du conseil d'administration, MM. Giancarlo Pagani, Fabrizio Codoni, Laurito Frigerio et du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, sont prorogés jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur le prochain exercice.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Perte de l'exercice .....	LUF	(372.539,-)
Report à nouveau .....	LUF	(372.539,-)

*Composition du conseil d'administration au 31 décembre 1994*

- Monsieur Giancarlo Pagani;
- Monsieur Fabrizio Codoni;
- Monsieur Laurito Frigerio.

*Commissaire aux comptes au 31 décembre 1994*

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Signature.

(37848/507/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**LUXINCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 21.045.

*Etats financiers au 31 décembre 1994*

Les états financiers au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 90, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

*Pour le Conseil d'Administration*

P. Harr W. Loretz

(37854/020/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**MINERA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.930.

Par décision du conseil d'administration du 18 octobre 1995, Monsieur Pierre Gérard Misrahi, administrateur de sociétés, CH-Lugano, a été coopté au conseil d'administration en remplacement de Monsieur Peter Schweickert, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

*Pour MINERA HOLDING S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(37863/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**LAU RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 27.859.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37849/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**LAURA ASHLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: B-1000 Bruxelles, 81-83, rue de Namur.  
R. C. Bruxelles n° 397936.  
RSuccursale: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 47.472.

Le bilan au 28 janvier 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37850/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**LAURA ASHLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: B-1000 Bruxelles, 81-83, rue de Namur.  
R. C. Bruxelles n° 397936.  
Succursale: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 47.472.

L'assemblée générale des actionnaires du 13 avril 1995 a décidé:

– de révoquer Monsieur A.H.M. Schouten, domicilié à Bloemaerthoek 13, 4907 RD Oosterhout, Pays-Bas, et Monsieur P.J. Munday, domicilié avenue de Mai, B-1200 Bruxelles, Belgique, comme administrateur de la société, leurs mandats respectifs prenant fin le 13 avril 1995;

– de nommer Monsieur J.L. Walencik, domicilié à E. Scholmannstrasse 41, D-40237 Düsseldorf, Allemagne, et Monsieur S.A.J. Cotter, domicilié à Braken, Pluntation Road, Leighton Buzzard, Bedfordshire, Birmingham (Royaume-Uni), comme administrateur de la société, leurs mandats respectifs commençant le 13 avril 1995.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37851/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**LAURA ASHLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: B-1000 Bruxelles, 81-83, rue de Namur.  
R. C. Bruxelles n° 397936.  
Succursale: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 47.472.

L'assemblée générale des actionnaires du 25 juillet 1995 a décidé:

– de révoquer Monsieur S.A.J. Cotter, domicilié à Braken, Pluntation Road, Leighton Buzzard, Bedfordshire, Birmingham (Royaume-Uni), comme administrateur de la société, son mandat prenant fin le 25 mai 1995;

– de nommer Monsieur J. Walsh, domicilié à Cobham (U.K.), comme administrateur de la société, son mandat débutant le 25 juillet 1995.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37852/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**METALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5874 Hesperange, 16, rue Adolphe Reding.  
R. C. Luxembourg B 8.541.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 26 juillet 1969, acte publié au Mémorial C n° 187 du 5 novembre 1969, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 247 du 29 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 mars 1984, acte publié au Mémorial C n° 168 du 26 juin 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 15 du 18 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1985, acte publié au Mémorial C n° 241 du 22 août 1985.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METALUX S.A.  
INTERFIDUCIAIRE

Signature

(37859/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**METALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5874 Hesperange, 16, rue Adolphe Reding.  
R. C. Luxembourg B 8.541.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 26 juillet 1969, acte publié au Mémorial C n° 187 du 5 novembre 1969, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 247 du 29 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 mars 1984, acte publié au Mémorial C n° 168 du 26 juin 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 15 du 18 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1985, acte publié au Mémorial C n° 241 du 22 août 1985.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METALUX S.A.  
INTERFIDUCIAIRE  
Signature

(37860/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**METALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5874 Hesperange, 16, rue Adolphe Reding.  
R. C. Luxembourg B 8.541.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 26 juillet 1969, acte publié au Mémorial C n° 187 du 5 novembre 1969, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 247 du 29 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 mars 1984, acte publié au Mémorial C n° 168 du 26 juin 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 15 du 18 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1985, acte publié au Mémorial C n° 241 du 22 août 1985.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METALUX S.A.  
INTERFIDUCIAIRE  
Signature

(37861/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**LEPUY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 45.609.

La société a été constituée par acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1993, publié au Mémorial C, n° 15 du 17 janvier 1994

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 473, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Perte de l'exercice .....	LUF	(279.509,-)
Report à nouveau .....	LUF	(279.509,-)

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 octobre 1995, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1994, que les mandats des membres du conseil d'administration, MM. Giancarlo Pagani, Fabrizio Codoni, Laurito Frigerio et du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, sont prorogés jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur le prochain exercice.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Perte de l'exercice .....	LUF	(279.509,-)
Report à nouveau .....	LUF	(279.509,-)

*Composition du conseil d'administration au 31 décembre 1994*

- Monsieur Giancarlo Pagani;
- Monsieur Fabrizio Codoni;
- Monsieur Laurito Frigerio.

*Commissaire aux comptes au 31 décembre 1994*

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Signature.

(37853/507/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**M.L. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 22.723.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 1<sup>er</sup> septembre 1995*

– La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1996.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1995.

Certifié sincère et conforme

M.L. INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37864/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**MOREA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 48.053.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société*

Les actionnaires acceptent la démission de M. P. Reynaud de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et lui donnent décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Les actionnaires nomment M. Jean-Claude Schroeter, résidant à Douvaine (France), en tant que nouvel administrateur, avec effet immédiat.

Le nouveau conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- M. R. Coppex, administrateur-délégué;
- M. J.-C. Schroeter, administrateur;
- Mme B. Stuppy-Coppex, administrateur.

Aux fins de publication.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37865/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**MARITIME CARRIERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.511.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARITIME CARRIERS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 16, rue du Fort. Bourbon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30511, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 1989, publié au Mémorial C, numéro 258 du 15 septembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 8 janvier 1991, publié au Mémorial C, numéro 227 du 30 mai 1991;
- en date du 27 juin 1991, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1992;
- en date du 20 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 410 du 20 octobre 1994;
- en date du 3 octobre 1995, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Camilla Heuertz, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Colette Arend, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. - Changement de l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«The purpose of the company is the purchase, the sale, the chartering, the freighting, the administration and management of ships, as well as the financial and commercial transactions, directly or indirectly pertaining.»

**Version française:**

«L'objet de la société est l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations, financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»

2. - Modification afférente de l'article trois des statuts.

3. - Autorisation à conférer au conseil d'administration de nommer Monsieur Christian Darche, capitaine, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de dirigeant d'entreprise avec les pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts se rapportant à l'objet social de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«**Art. 3.** The purpose of the company is the purchase, the sale, the chartering, the freighting, the administration and management of ships, as well as the financial and commercial transactions, directly or indirectly pertaining.»

**Version française:**

«**Art. 3.** L'objet de la société est l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations, financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Christian Darche, capitaine, demeurant à L-1750 Luxembourg, 70, avenue Victor Hugo.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

En outre, tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration de nommer Monsieur Christian Darche, préqualifié, au poste de «dirigeant d'entreprise», conformément aux dispositions de l'article 130, §3 de la loi du 17 juin 1994, modifiant et complétant la loi du 9 novembre 1990 portant sur l'agrément des entreprises maritimes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B.D. Klapp, C. Heuertz, C. Arend, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 1995, vol. 819, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 novembre 1995.

J. Elvinger.

(37856/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**MUSIC CITY DILK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MUSIC CITY, J. DISTELDORFF, Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 20.330.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph Disteldorf, commerçant, demeurant à Grevels, 2B, rue Principale,
2. Madame Marie-Anne Dilk, commerçante, épouse de Monsieur Joseph Disteldorf, demeurant à Esch-sur-Alzette, 23, rue des Martyrs,
3. Mademoiselle Dina Maia Pereira, employée privée, demeurant à Luxembourg, 21, rue de Strasbourg,
4. Monsieur Gilbert dit Gilles Eich, employé privé, demeurant à Luxembourg, 2A, rue d'Anvers.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société MUSIC CITY, J. Disteldorff, Société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 47, avenue de la Gare, constituée sous la dénomination de MUSEKS-BUTTEK J. DISTELDORFF, société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 18 mars 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 107 du 21 avril 1983, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 7 mai 1986, publié au Mémorial C, numéro 206 du 21 juillet 1986, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 9 juillet 1987, publié au Mémorial C, numéro 316 du 9 novembre 1987, et modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains, le 14 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 297 du 27 août 1990,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 20.330.

II. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Monsieur Joseph Disteldorff, préqualifié, quatre cent cinquante parts sociales . . . . .	450
2) à Madame Marie-Anne Dilk, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	<u>500</u>

III. Monsieur Joseph Disteldorff, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit quatre cent cinquante (450) parts sociales de la société dont il s'agit comme suit:

- deux cent vingt-cinq (225) parts sociales à Mademoiselle Dina Maia Pereira, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix global de trois cent mille francs (LUF 300.000.-). Mademoiselle Dina Maia Pereira, préqualifiée, s'engage à payer cette somme de trois cent mille francs (LUF 300.000.-) à Monsieur Joseph Disteldorff, préqualifié, sur première demande;

- deux cent vingt-cinq (225) parts sociales à Monsieur Gilles Eich, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de trois cent mille francs (LUF 300.000.-). Monsieur Gilles Eich, préqualifié, s'engage à payer cette somme de trois cent mille francs (LUF 300.000.-) à Monsieur Joseph Disteldorff, préqualifié, sur première demande.

Le cédant déclare formellement renoncer à toute demande en résolution des présentes cessions de parts sociales en cas de non-paiement, même partiel, du prédit prix de vente par les cessionnaires.

IV. Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

V. Madame Marie-Anne Dilk, préqualifiée, agissant en sa qualité d'associée, déclare approuver la susdite cession de parts sociales et accepter Mademoiselle Dina Maia Pereira et Monsieur Gilles Eich comme nouveaux associés.

VI. Monsieur Joseph Disteldorff, préqualifié, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société.

VII. Ensuite, les associés, Madame Marie-Anne Dilk, Mademoiselle Dina Maia Pereira et Monsieur Gilles Eich, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000.-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1. Madame Marie-Anne Dilk, commerçante, épouse de Monsieur Joseph Disteldorff, demeurant à Esch-sur-Alzette, 23, rue des Martyrs, cinquante parts sociales . . . . .	50
2. Mademoiselle Dina Maia Pereira, employée privée, demeurant à Luxembourg, 21, rue de Strasbourg, deux cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	225
3. Monsieur Gilbert dit Gilles Eich, employé privé, demeurant à Luxembourg, 2A, rue d'Anvers, deux cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	<u>225</u>
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	<u>500</u>

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

#### *Deuxième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Joseph Disteldorff, préqualifié, de ses fonctions de gérant de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant est accordée à Monsieur Joseph Disteldorff.

#### *Troisième résolution*

Les associés nomment gérante de la société, pour une durée indéterminée, Madame Marie-Anne Dilk, préqualifiée. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de sa gérante.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en MUSIC CITY DILK, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de MUSIC CITY DILK, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

VIII. Madame Marie-Anne Dilk, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

IX. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de quarante-trois mille francs (LUF 43.000.-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

X. - Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signés: J. Disteldorff, M.-A. Dilk, D. Maia Pereira, G. Eich, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 87S, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 novembre 1995.

T. Metzler.

(37867/222/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**MUSIC CITY DILK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 20.330.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - Madame Marie-Anne Dilk, commerçante, épouse de Monsieur Joseph Disteldorff, demeurant à Esch-sur-Alzette, 23, rue des Martyrs,
2. - Mademoiselle Dina Maia Pereira, employée privée, demeurant à Luxembourg, 21, rue de Strasbourg,
3. - Monsieur Gilbert dit Gilles Eich, employé privé, demeurant à Luxembourg, 2A, rue d'Anvers.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MUSIC CITY DILK, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 47, avenue de la Gare, constituée sous la dénomination de MUSEKSBUTTEK J. DISTELDORFF, société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 18 mars 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 107 du 21 avril 1983, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 7 mai 1986, publié au Mémorial C, numéro 206 du 21 juillet 1986, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 9 juillet 1987, publié au Mémorial C, numéro 316 du 9 novembre 1987, modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains, le 14 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 297 du 27 août 1990, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, sous le numéro précédent de son répertoire, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 20.330.

II. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Madame Marie-Anne Dilk, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) à Mademoiselle Dina Maia Pereira, préqualifiée, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
3) à Monsieur Gilles Eich, préqualifié, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
Total: cinq cents parts sociales	500

III. Mademoiselle Dina Maia Pereira, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux cent vingt (220) parts sociales de la société dont il s'agit à Madame Marie-Anne Dilk, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-trois francs (LUF 293.333,-). Madame Marie-Anne Dilk, préqualifiée, s'engage à payer cette somme de deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-trois francs (LUF 293.333,-) à Mademoiselle Dina Maia Pereira, préqualifiée, sur première demande.

IV. - Monsieur Gilles Eich, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux cent vingt (220) parts sociales de la société dont il s'agit à Madame Marie-Anne Dilk, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-trois francs (LUF 293.333,-). Madame Marie-Anne Dilk, préqualifiée, s'engage à payer cette somme de deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-trois francs (LUF 293.333,-) à Monsieur Gilles Eich, préqualifié, sur première demande.

Les cédants déclarent formellement renoncer à toute demande en résolution des présentes cessions de parts sociales en cas de non-paiement, même partiel, du prédit prix de vente par la cessionnaire.

V. La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

VI. Madame Marie-Anne Dilk, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

VII. Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent la résolution suivante:

*Résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000.-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1. Madame Marie-Anne Dilk, commerçante, épouse de Monsieur Joseph Disteldorff, demeurant à Esch-sur-Alzette, 23, rue des Martyrs, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	490
2. Mademoiselle Dina Maia Pereira, employée privée, demeurant à Luxembourg, 21, rue de Strasbourg, cinq parts sociales . . . . .	5
3. Monsieur Gilbert dit Gilles Eich, employé privé, demeurant à Luxembourg, 2A, rue d'Anvers, cinq parts sociales . . . . .	5
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

VIII. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de quarante-trois mille francs (LUF 43.000.-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX. Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: M.-A. Dilk, D. Maia Pereira, G. Eich, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 87S, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 novembre 1995.

T. Metzler.

(37868/222/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**MUSIC CITY DILK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 20.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 novembre 1995.

T. Metzler.

(37869/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**ORTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ORTES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 12 décembre 1987, n° 361.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Adam, employé privé, demeurant à Arlon (B).

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Christelle Casillo, employée privée, demeurant à Baranzky (B).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre mille (4.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation et envoyés aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées en date du 19 octobre 1995.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Mise en liquidation de la société;
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (B).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Adam, M.-J. Jähne, C. Casillo, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 novembre 1995, vol. 397, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 1995.

*E. Schroeder.*

(37876/228/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**NCS-IPB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: CH-Grand-Saconnex, 29-31, route de l'Aéroport.

Succursale de Luxembourg: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 51.544.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la société NCS-IPB S.A. a décidé de transférer le siège social de cette société au 29-31, route de l'Aéroport, Grand-Saconnex, Suisse, et de modifier l'objet social qui est désormais:

«développer, acheter, vendre, installer et entretenir des logiciels d'application, en particulier pour les domaines bancaires et des services financiers, et effectuer toutes prestations dans le domaine informatique, notamment la vente de matériel informatique.»

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 473, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(37870/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**NICHIDO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 25.701.

—  
Les comptes annuels de la société holding au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 473, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1995.

*Pour NICHIDO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.  
FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG*

*F. Weis*

(37871/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**ONDINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 45.613.

La société a été constituée par acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1993, publié au Mémorial C n° 15 du 17 janvier 1994

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 473, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Perte de l'exercice .....	LUF	(304.274,-)
Report à nouveau .....	LUF	(304.274,-)

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 octobre 1995 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1994, que les mandats des membres du conseil d'administration, MM. Giancarlo Pagani, Fabrizio Codoni, Laurito Frigerio et celui du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, sont prorogés jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur le prochain exercice.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Perte de l'exercice .....	LUF	(304.274,-)
Report à nouveau .....	LUF	(304.274,-)

*Composition du conseil d'administration au 31 décembre 1994*

- Monsieur Giancarlo Pagani;
- Monsieur Fabrizio Codoni;
- Monsieur Laurito Frigerio.

*Commissaire aux comptes au 31 décembre 1994*

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Signature.

(37874/507/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**ORANGENBURGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 20.972.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 8 septembre 1995*

- Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, est nommé en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Germain Menager, qui ne se représente plus aux suffrages.
- Les mandats des administrateurs de MM. Carlo Schlessler et Jean-Robert Bartolini ainsi que le mandat de commissaire de FIN-CONTROLE S.A., sont reconduits pour un nouveau terme statutaire de six ans.
- Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
ORANGENBURGER S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 79, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37875/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**RAUMA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.782.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 875, fol. 31, case 5, que la société anonyme holding RAUMA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.782, au capital social de DEM 2.500.000,-, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains, la totalité des actions de la société anonyme holding RAUMA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 novembre 1995.

M. Elter.

(37886/210/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**P AND B S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 34.850.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 1994, la démission de l'administrateur, Monsieur Fred Carotti, a été acceptée. M. Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux, et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, employée de banque, Esch-sur-Alzette, ont été appelés aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.  
Luxembourg, le 24 novembre 1995.

Pour P AND B S.A.  
Société Anonyme  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme  
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37879/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**OST-FENSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-6776 Grevenmacher, Potaschberg, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 29.683.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Romain Hilger, maître-menuisier, époux de Chantal Ney, demeurant à L-6830 Berbourg, 20, Kelterbiérg,
- 2) Madame Chantal Ney, sans état particulier, épouse de Romain Hilger, demeurant à L-6830 Berbourg, 20, Kelterbiérg.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Que les comparants Romain Hilger - Chantal Ney sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée OST-FENSTER, S.à r.l., ayant son siège social à L-6776 Grevenmacher, Potaschberg, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.683,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 106 du 21 avril 1989, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 441 du 22 novembre 1991,

Lesquels comparants déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société OST-FENSTER, S.à r.l., et prendre, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à responsabilité limitée OST-FENSTER S.à r.l., prénommée, à concurrence de la somme de cinq millions de francs (5.000.000,-) de francs, pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs à six millions deux cent cinquante mille (6.250.000,-) francs, par la création et l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur de dix mille (10.000,-) francs chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Romain Hilger, prénommé, quatre cents parts sociales	400
2) par Madame Chantal Ney, prénommée, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	<u>500</u>

Tous les associés présents reconnaissent expressément que chaque part sociale nouvelle a été entièrement libérée en espèces et que la somme de cinq millions (5.000.000,-) de francs se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

En conformité avec les résolutions prises ci-avant, les associés décident de modifier l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée OST-FENSTER, S.à r.l., pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de six millions deux cent cinquante mille (6.250.000,-) francs, représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales, d'une valeur de dix mille (10.000,-) francs chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Romain Hilger, maître-menuisier, demeurant à L-6830 Berbourg, 20, Kelterbiérg, cinq cents parts sociales	500
2. Madame Chantal Ney, sans état particulier, demeurant à L-6830 Berbourg, 20, Kelterbiérg, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: six cent vingt-cinq parts sociales	<u>625</u>

Toutes ces parts sont intégralement libérées.»

*Frais*

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge de la société.

*Déclaration*

Les associés étant époux et épouse, la présente société est à considérer comme société familiale, conformément à l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Hilger, C. Ney, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 1995, vol. 496, fol. 88, case 3. – Reçu 25.000 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 novembre 1995.

J. Gloden.

(37877/213/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**OST-FENSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Potaschberg, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 29.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 novembre 1995.

J. Gloden.

(37878/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 13.483.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 1995, le mandat de l'administrateur, M. Fred Carotti, n'a pas été renouvelé. Les mandats des administrateurs, MM. Pier Giorgio Antorini et Jean Bodoni, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann, ont été renouvelés pour la durée de trois ans. MM. Guy Kettmann, attaché de direction, L-Howald, et Robert Martiny, employé de banque, L-Bridel, ont été nommés administrateurs. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre. Tout mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

*Pour PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING*

*Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(37880/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**PROGRès FAMILIAL S.A., Société Anonyme.**

**(anc. PROGRES FAMILIAL).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGRES FAMILIAL, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire Albert Stremmer, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17 août 1966, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 125 du 23 septembre 1966, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu également par-devant ledit notaire Albert Stremmer, en date du 6 septembre 1979, publié au susdit Mémorial C, numéro 284 du 4 décembre 1979.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Benoît Duvieusard, employé privé, demeurant à Roodt-sur-Syre,

qui désigne comme secrétaire, Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PROGRÈS FAMILIAL SA».

2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

3. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

4. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

5. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est fixée par l'assemblée générale mais ne peut pas dépasser six (6) ans.»

6. Modification du troisième alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.»

7. Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts, est de la compétence du conseil d'administration.»

8. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

9. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale mais ne peut pas dépasser six (6) ans.»

10. Suppression de l'article 13 des statuts et rémunération subséquente des autres articles.

11. Modification de l'article 15 (article 14 nouveau) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunira dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à onze (11.00) heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix.

Le Conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.»

12. Modification de l'article 17 (article 16 nouveau) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

13. Modification de l'article 18 (article 17 nouveau) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.»

14. Modification de l'article 19 (article 18 nouveau) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

15. Suppression de l'article 20 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que la présente assemblée a été convoquée par les publications suivantes:

Au Mémorial en date des 25 octobre 1995 et 3 novembre 1995, et

Au Letzeburger Journal en date des 25 octobre 1995 et 3 novembre 1995.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant moins de la moitié du capital social ne peut cependant pas délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que conformément aux articles 67-1.1 et 2 ainsi que 99 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, il y a lieu de convoquer une deuxième assemblée générale extraordinaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Duvieusart, F. Herkes, G. Fasbender, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 20 novembre 1995, vol. 457, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 novembre 1995.

F. Molitor.

(37882/223/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

### **PRESTA-GAZ, Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.

R. C. Luxembourg B 9.648.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vendredi 3 novembre 1995 à 11.00 heures au siège social de la société, 1, rue des Chemins de Fer à Kleinbettingen, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRESTA-GAZ, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 juillet 1971, publié au Mémorial C n° 170 du 19 novembre 1971, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 1994, publié au Mémorial C n° 115 du 17 mars 1995.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la S.A. PRESTA-GAZ  
du 3 novembre 1995*

L'assemblée générale des actionnaires, à l'unanimité des voix, approuve le bilan et le compte de pertes et profits intérimaires, arrêtés au 30 septembre 1995 et affecte le montant de 6.054.009,- francs à la disposition de l'assemblée comme suit:

a) distribution d'un dividende intérimaire brut total de 4.764.000,- aux 1.985 actions, le dividende étant payable net, après déduction de l'impôt de 25 %, contre le coupon n° 14, à la caisse de la société ou aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;

b) réserve légale: 350.000,-

c) au report à nouveau: 940.009,-.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, prend acte de la démission de l'administrateur, Roland Morel, avec effet au 3 novembre 1995, et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(37881/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

### **MEDITERRANEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4910 Hautcharage, 51, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 39.997.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 1995, vol. 301, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hautcharage, le 28 novembre 1995.

MEDITERRANEA, S.à r.l.

(37857/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**PROJEFIN, PROJECTS & FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 38.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 87, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour PROJEFIN  
PROJECTS & FINANCE S.A.  
(en liquidation)  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature

(37883/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**RALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 23.166.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 12 juillet 1994*

- Les démissions de ASSARTO INC. et IMMOBILIERE DE LA SOURCE de leur mandat d'administrateur sont acceptées.
- Sont nommés nouveaux administrateurs en leur remplacement, B.O.B. EXPLOITATIE B.V. et B.O.B. INVESTMENTS B.V., Sociétés de droit néerlandais, Deijlerweg 177, NL-2241AE Wassenaar. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1996.
- ERRESCO N.V. est nommée administrateur-délégué. Elle pourra engager la société sous sa signature individuelle.

Certifié sincère et conforme  
Pour RALUX S.A.  
KREDIETRUST  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 79, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37885/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**REPUBBLICA INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.257.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise REPUBBLICA INTERNATIONAL HOLDING, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 31.257, constituée suivant acte reçu le 3 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 388 du 27 décembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés par actes du 31 mai 1991 publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 461 du 13 décembre 1991, du 19 mars 1993, publié au Mémorial C n° 277 du 9 juin 1993, du 17 mars 1994, publié au Mémorial C n° 258 du 30 juin 1994, du 21 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 148 du 3 avril 1995 et du 24 octobre 1995, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claudio Bacceli, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Maryse Santini, fondé de pouvoir, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Gaby Stammet, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.800.000 (un million huit cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination des liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution volontaire de la société et sa mise en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, en qualité de liquidateur.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Baccei, M. Santini, G. Stammel, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 87S, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

M. Elter.

(37888/210/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**RONDO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 29.086.

*Bilan au 31 décembre 1994*

Les états financiers au 31 décembre 1994, ainsi que les documents et/ou informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 473, fol. 84, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

*Pour RONDO HOLDING S.A.*

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Signature

(37889/020/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**S.E.P.G. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 52.137.

Il résulte de la décision des associés du 11 octobre 1995 que Monsieur Osipov Roman B. a été nommé gérant de la société S.E.P.G. LUXEMBOURG, S.à r.l. à partir du 11 octobre 1995.

Le 21 novembre 1995.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 473, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

(37892/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**TUNADAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 31.776.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 20 novembre 1995 que le conseil d'administration constate la démission de Fara Chorfi de son poste d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration coopte, en son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Antti Raudaskoski, directeur, demeurant à Turku, Finlande.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(37919/735/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**S & G INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 1995*

Présents: Mme Luisella Moersch;

M<sup>e</sup> Arsène Kronshagen.Absent excusé: M<sup>e</sup> Pascale Dumong.Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'administrateur, M<sup>e</sup> Pascale Dumong.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915, de coopter Mademoiselle Sandrine Klusa aux fonctions d'administrateur en son remplacement.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 473, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37893/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**SIANDE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 38.879.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37894/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**SIERRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 31.295.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37895/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**SARINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 43.401.

La société a été constituée par acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 1993, publié au Mémorial C, n° 282 du 11 juin 1993

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 473, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Perte de l'exercice .....	LUF (1.674.858,-)
Report à nouveau .....	LUF (1.674.858,-)

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 octobre 1995 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1993, que le mandat des membres du conseil d'administration, MM. Giancarlo Pagani, Fabrizio Codoni, Lorenzo Biolcati et celui du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, sont prorogés jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur le prochain exercice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Signature.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Perte de l'exercice .....	LUF (1.674.858,-)
Report à nouveau .....	LUF (1.674.858,-)

*Composition du conseil d'administration au 31 décembre 1993*

- Monsieur Giancarlo Pagani;
- Monsieur Fabrizio Codoni;
- Monsieur Lorenzo Biolcati.

*Commissaire aux comptes au 31 décembre 1993*

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Signature.

(37890/507/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**SARINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 43.401.

La société a été constituée par acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 1993, publié au Mémorial C, n° 282 du 11 juin 1993

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 473, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Perte de l'exercice . . . . .	LUF (2.710.488,-)
Report à nouveau . . . . .	LUF (2.710.488,-)

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 octobre 1995 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1994, que le mandat des membres du conseil d'administration, MM. Giancarlo Pagani, Fabrizio Codoni, Lorenzo Biolcati et celui du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, sont prorogés jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur le prochain exercice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Signature.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Perte de l'exercice . . . . .	LUF (2.710.488,-)
Report à nouveau . . . . .	LUF (2.710.488,-)

*Composition du conseil d'administration au 31 décembre 1994*

- Monsieur Giancarlo Pagani;
- Monsieur Fabrizio Codoni;
- Monsieur Lorenzo Biolcati.

*Commissaire aux comptes au 31 décembre 1994*

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Signature.

(37891/507/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**SOFRI S.A., SOCIETE FONCIERE DE REALISATION IMMOBILIERE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 34.170.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration*

Sont présents: Monsieur Antoine Faure;  
Madame Blanche Faure-Lorenzi;  
Madame Kathryn Lesley Speak.

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au 17, rue Nic. Martha, L-2133 Luxembourg, à compter de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

A. Faure      B. Faure-Lorenzi      K.L. Speak

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 90, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37896/637/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**TICARA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.560.

Les états financiers aux 31 décembre 1993 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 90, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1995.

Pour TICARA HOLDING S.A.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

P. Harr      P. van de Berg

Direction      Mandataire

(37909/020/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**SOGEROUTE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 11.781.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André Prost, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 4 février 1974, acte publié au Mémorial C, n° 76 du 6 avril 1974, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1977, publié au Mémorial C, n° 267 du 19 novembre 1977, modifiée par acte reçu par M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 janvier 1989, acte publié au Mémorial C, n° 149 du 30 mai 1989.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOGEROUTE, S.à r.l.  
INTERFIDUCIAIRE

Signature

(37897/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

---

**SOLOBAT S.A., SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.743.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 1995*

Présents: M<sup>e</sup> Arsène Kronshagen;  
Mlle Sandrine Klusa.

Absent excusé: M<sup>e</sup> Pascale Dumong.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'administrateur, M<sup>e</sup> Pascale Dumong.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915, de coopter Mademoiselle Angela Cinarelli aux fonctions d'administrateur en son remplacement.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 473, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(37898/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

---

**SOPRASSUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 25.249.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37899/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

---

**M.F. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 47.258.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37862/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

---

**MORELLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 32.782.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37866/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

---

**P.V.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 25.594.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(37884/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**RENVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 25.595.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 473, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(37887/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**TETRAVEN FUND S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 24.630.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the thirteenth of November.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of TETRAVEN FUND S.A., R.C. Luxembourg B, Number 24.630, organized as a société anonyme before the notary Marc Elter, residing in Luxembourg, on the 28th of July, 1986.

The Articles of Incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 239 on the 22nd of August, 1986.

The Articles of Incorporation of the said société anonyme have been amended by two deeds of the same notary on November 5th, 1986 and November 9th, 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Number 358 of the 27th of December, 1986 and Number 26 of the 29th of January, 1988 and by three deeds of the undersigned notary on March 19th and November 27th, 1990, and on October 28th, 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Number 358 of the 3rd of October, 1990, Number 483 of the 29th of December, 1990 and C, Number 117 of the 18th of March, 1993.

The meeting begins at two p.m., Mrs M.-Rose Dock, Company Director, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Béatrice Fontaine, secretary, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mrs Geneviève Blauen, Corporate Manager, residing in Toernich/Arlon (Belgium).

The Chairman then states that:

I. - This general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 541 of October 23rd, 1995 and 562 of November 3rd, 1995, as well as in the Letzebuenger Journal of October 21st/22nd, 1995 and November 3rd, 1995.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. - It appears from an attendance list, established and certified by the members of the bureau, that out of six hundred eighty shares, having a par value of five hundred US dollars each and representing the total capital of three hundred and forty thousand US dollars, 389 shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereafter reproduced.

The attendance list, signed by the present shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. - The agenda of the meeting is worded as follows:

1. - Dissolution of the Company and subsequent decision to put it into liquidation.

2. - Election of the present Directors as Liquidators.

3. - Authorization to the Board of Liquidators to perform, besides the liquidation, such acts as shall be in the Company's interest in accordance with Article 3 of the Articles of Incorporation and Article 145 of the Luxembourg law on commercial companies (i.e. make follow on investments, manage, control and develop the Company's participating interests by taking advice from the Investment Advisers, ABINGWORTH MANAGEMENT LIMITED, both for the purposes of the actual liquidation and as support to existing investments).

4. - Subject to approval of items 1 and 2, the Board of Liquidators be remunerated on the same basis as that which currently applies to them as Directors of the Company, namely fees for their professional services and reimbursement of expenses incurred.

5. - Election of the present statutory auditors, TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., as statutory Auditors during the liquidation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to dissolve the Company and subsequently to put it into liquidation. This resolution has been passed by 335 votes in favour and 54 votes against.

*Second resolution*

The General Meeting resolved to elect the present Directors as Liquidators. This resolution has been passed by 335 votes in favour and 54 votes against.

*Third resolution*

The General Meeting resolved to authorize the Board of Liquidators to perform, besides the liquidation, such acts as shall be in the Company's interest in accordance with Article 3 of the Articles of Incorporation and Article 145 of the Luxembourg law on commercial companies (i.e. make follow-on investments, manage, control and develop the Company's participating interests by taking advice from the Investment Advisers, ABINGWORTH MANAGEMENT LIMITED, both for the purposes of the actual liquidation and as support to existing investments).

This resolution has been passed by unanimous vote.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolved that the Board of Liquidators be remunerated on the same basis as that which currently applies to them as Directors of the Company, namely fees for their professional services and reimbursement of expenses incurred.

This resolution has been passed by unanimous vote.

*Fifth resolution*

The General Meeting resolved to elect the present statutory auditors, TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., as statutory Auditors during the liquidation.

This resolution has been passed by unanimous vote.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at two thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TETRAVEN FUND S.A., R.C. Luxembourg B, N° 24.630, constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1986.

Les statuts de ladite société anonyme ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 239 du 22 août 1986.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par deux actes du même notaire en date du 5 novembre 1986 et du 9 novembre 1987, publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 358 du 27 septembre 1986 et numéro 26 du 29 janvier 1988 et par trois actes du notaire instrumentaire en date des 19 mars et 27 novembre 1990 et du 28 octobre 1992, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 358 du 3 octobre 1990, C numéro 483 du 29 décembre 1990 et C numéro 117 du 18 mars 1993.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Béatrice Fontaine, secrétaire, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Geneviève Blauen, Corporate Manager, demeurant à Toernich/Arlon (Belgique).

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 541 du 23 octobre 1995 et N° 562 du 3 novembre 1995 ainsi qu'au Letzebuenger Journal des 21/22 octobre et 3 novembre 1995.

Les exemplaires justificatifs de ces publications ont été déposés sur le bureau de l'assemblée.

II. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur six cent quatre-vingts actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars US chacune et représentant l'intégralité du capital social de trois cent quarante mille dollars US, 389 actions sont dûment représentées à la présente assemblée, qui est donc régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. - Election des Administrateurs actuels comme Liquidateurs.
3. - Autorisation pour le Collège des Liquidateurs, à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 3 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société en consultant les Conseillers en Investissement, ABINGWORTH MANAGEMENT LIMITED, les deux dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).
4. - Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, le Collège des Liquidateurs sera rémunéré sur la même base que celle qui leur est actuellement appliquée en qualité d'Administrateurs de la Société, à savoir par des honoraires pour leurs services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.
5. - Election des réviseurs d'entreprises actuels, TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., comme réviseurs d'entreprises durant la liquidation.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, l'Assemblée a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.  
Cette résolution a été prise par 335 voix pour et 54 voix contre.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'élire les Administrateurs actuels comme Liquidateurs.  
Cette résolution a été prise par 335 voix pour et 54 voix contre.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le Collège des Liquidateurs à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 3 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société en consultant les Conseillers en Investissements, ABINGWORTH MANAGEMENT LIMITED, les deux dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).

Cette résolution a été prise à l'unanimité des voix.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide que le Collège des Liquidateurs sera rémunéré sur la même base que celle qui leur est actuellement appliquée en qualité d'Administrateurs de la Société, à savoir par des honoraires pour leurs services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

Cette résolution a été prise à l'unanimité des voix.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'élire les réviseurs d'entreprises actuels, TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., comme réviseurs d'entreprises durant la liquidation.

Cette résolution a été prise à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance à quatorze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.R. Dock, B. Fontaine, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 87S, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

A. Schwachtgen.

(37903/230/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**THIEL & PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 22.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 473, fol. 82, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

*Pour la S.à r.l. THIEL & PARTNER*

(37907/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**SOTECO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-4067 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Commerce.

Aussergewöhnliche Generalversammlung vom 14. November 1995

Zwischen den Unterzeichneten:

A1 MEDICON S.A.H. mit Sitz in Esch-sur-Alzette (Luxemburg), vertreten durch Herrn Kralowetz . . . 374 Anteile  
 A2 Kralowetz Karl, Unternehmer, wohnhaft in Esch a.d. Alzette (Luxemburg) . . . . . 50 Anteile  
 A3 Kralowetz Rainer, Unternehmer, wohnhaft in Esch a.d. Alzette (Luxemburg) . . . . . 50 Anteile

einerseits und

B1 Kyselica Marian, wohnhaft in SK-4 Topolcany

B2 Mokry Marian, wohnhaft in SK-Topolcany

andererseits wurde unter einstimmigem Beschluss folgende Abmachung getroffen:

Die Gesellschaft MEDICON S.A.H., vorgeannt unter A1 überträgt an

B1 Kyselica Marian, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

B2 Mokry Marian, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

welche annehmen und worüber hiermit gleichzeitig Quittung erstellt ist.

Die Anteile sind zugeteilt wie folgt:

A1 MEDICON S.A.H. mit Sitz in Esch-sur-Alzette (Luxemburg), vertreten durch Herrn Kralowetz . . . 370 Anteile

A2 Kralowetz Karl, Unternehmer, wohnhaft in Esch a.d. Alzette (Luxemburg) . . . . . 50 Anteile

A3 Kralowetz Rainer, Unternehmer, wohnhaft in Esch a.d. Alzette (Luxemburg) . . . . . 50 Anteile

B1 Kyselica Marian, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

B2 Mokry Marian, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C1 Gambal Miroslav, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C2 Nemeth Milan, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C3 Knap Marcel, geboren am 14. April 1994, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C4 Lintner Frantisek, geboren am 14. April 1955, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C5 Hantak Julius, geboren am 2. April 1957, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C6 Lubomir Machara, geboren am 27. August 1970, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C7 Hruska Martin, geboren am 3. April 1972, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C8 Kumor Vladimir, geboren am 14. Juli 1968, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C9 Cacko Rudolf, geboren am 4. November 1957, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C10 Turaine Nyilo Adrienn, geboren am 18. Januar 1973, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C11 Königsmark Pavel, geboren am 30. September 1961, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C12 Orsulik Ladislav, geboren am 12. April 1950, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

C13 Svodoba Patrik, geboren am 5. Oktober 1975, vorgeannt . . . . . 2 Anteile

500 Anteile

Die Versammlung erneuert alsdann einstimmig das Mandat der Herren und Damen:

B1 Kyselica Marian, vorgeannt,

B2 Mokry Marian, vorgeannt,

als administrative Geschäftsführer.

Es folgen fünf Unterschriften.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 1995, vol. 301, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(37900/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.964.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IFIL INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 47.964, constituée par acte reçu par le notaire soussigné le 15 juin 1994, publié au Mémorial C, n° 408 du 20 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, n° 482 du 25 septembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roberto Longo, dirigeant de sociétés, demeurant à Orbassano (Italie).

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 766.575 (sept cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Apurement des pertes par réduction de la prime d'émission;
2. Transfert d'une partie de la prime d'émission en réserves extraordinaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'apurer les pertes de la société par réduction du poste prime d'émission figurant parmi les capitaux propres inscrits au bilan de la société à concurrence de leur montant total au jour des derniers chiffres connus, soit FRF 387.943.533,64 (trois cent quatre-vingt-sept millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent trente-trois francs et soixante-quatre centimes).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer du solde du poste prime d'émission après réduction d'un montant de FRF 347.000.000,- (trois cent quarante-sept millions de francs français) pour l'affecter à un poste de réserves extraordinaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé. R. Longo, C. Schlessler, A. Renard, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 87S, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1995.

M. Elter.

(37837/210/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**TOPSKY S.A., Société Anonyme,  
(anc. TOPINVEST S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le seize novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TOPINVEST S.A., avec siège social à L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 15 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 264 du 15 juin 1995.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Denise Risch, épouse Gilbert Decker, demeurant à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Guy Bernard, employé privé, demeurant à Clemency

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Muriel Lehmann, employée privée, demeurant à Thionville (France);

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société.
2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Modification de l'article 14 des statuts.
4. Modification de l'article 16 des statuts.
5. Fixation de la durée du premier exercice social.
6. Fixation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.
7. Autorisations au conseil d'administration.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en TOPSKY S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts et de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. - Dénomination.** - Il est constitué entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de TOPSKY S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14. - Assemblée Générale Statutaire.** - L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation le dernier lundi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16. - Année sociale.** - L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer la durée du premier exercice social comme suit:

«Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer la première assemblée générale ordinaire annuelle comme suit:

«La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dernier lundi du mois de mai à 10.00 heures.»

*Septième résolution*

L'assemblée accorde au conseil d'administration les autorisations suivantes:

«Le conseil d'administration, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 10 des présents statuts, est autorisé par l'assemblée générale à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière. De plus, il est également autorisé par l'assemblée générale à désigner un fondé de pouvoir qui est ni actionnaire ni administrateur et qui pourra engager la société par sa seule signature pour la représentation journalière y compris pour toute action en justice tant en demandant qu'en défendant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Bernard, D. Risch, M. Lehmann, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 20 novembre 1995, vol. 457, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 novembre 1995.

*F. Molitor.*

(37910/223/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**TOPSKY S.A., Société Anonyme,  
(anc. TOPINVEST S.A., Société Anonyme).**  
Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

*F. Molitor.*

(37911/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**TOTTA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.252.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

*Pour TOTTA HOLDING S.A.*

*Signature*

(37914/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**ABC LETTRAGE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1. - CREST SECURITIES LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à GB-Sheffield, ici représentée par son secrétaire, Monsieur Christopher Sykes, demeurant à Luxembourg, qui a les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle;

2. - BENCHROSE FINANCE LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à GB-Sheffield, ici représentée par son secrétaire, Monsieur Christopher Sykes, demeurant à Luxembourg, qui a les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente, l'achat, la fabrication et le négoce d'enseignes et lettrages, l'achat et la vente de voitures neuves ou d'occasion, l'importation et l'exportation de marchandises de toute nature, cette activité étant exercée en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. La société a également pour objet en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, l'exploitation en franchise ou non, d'agence de voyages et tourisme et toutes autres activités liées à la fonction de tour operator. Elle pourra faire toutes les opérations au sens le plus large, y compris l'organisation de voyages en groupe, les opérations de change, le paiement de chèques de voyages et le transfert de toutes devises ainsi que la prestation de tous services y afférents.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de ABC LETTRAGE INTERNATIONAL SARL.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1. CREST SECURITIES LIMITED, prénommée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250 parts sociales
2. BENCHROSE FINANCE LIMITED, prénommée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250 parts sociales
Total: cinq cents parts sociales: . . . . .	500 parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille Francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Freddy Absillis, administrateur de sociétés, demeurant à B-Namur.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

2. Le siège social est établi à L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,- francs).

Dont acte, fait et passé à Differdange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Sykes, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1995, vol. 819, fol. 48, case 4. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 20 novembre 1995.

A. Biel.

(37933/203/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1995.

**THE GOOD HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.222.

In the year one thousand nine hundred and nintey-five, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Has compared:

Maître Philippe Morales, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as special mandator in the name and on behalf of the directors of THE GOOD HOLDING COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, 4, boulevard Royal registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 38.222, by virtue of a power conferred to him by the board of directors of the said company in its resolution of October 26, 1995.

A copy of this resolution, which is certified as conforming to the original, is annexed to this deed.

Such comparing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company THE GOOD HOLDING COMPANY S.A. has been incorporated according to a deed of the undersigned notary, dated 11th of October, 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 119 dated 2nd of April, 1992.

2) According to a decision of an extraordinary general meeting recorded by a deed of the undersigned notary on the 24th of October, 1995, not yet published, the following resolution has been taken:

A special authorized capital is fixed at one hundred seventy thousand US dollars (170,000.- USD) by the issue of up to thirty-three thousand (33,000) new shares of a par value of two US dollars (2.- USD). The premium is fixed to one hundred four thousand US dollars (104,000.- USD).

The special authorized capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the special authorized capital.

Such increased amounts of capital may be subscribed to and issued with an issue premium. The actual existing shareholders expressly renounce to their preferential right to subscribe to shares to be issued under this special authorized capital.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for share representing part or all of such increased amounts of capital.

By resolution of October 26, 1995, the board of directors has decided to increase the subscribed capital by an amount of sixty-six thousand U.S. dollars (66,000.- USD) in order to reach the amount of six hundred and ninety-one thousand

four hundred and ninety-six U.S. dollars (691,496.- USD) by creating and issuing thirty-three thousand (33,000) new shares with a par value of two U.S. dollars (2.- USD) each and a premium which is fixed to one hundred four thousand US dollars (104,000.- USD), which have been subscribed to as follows:

Subscribers:	Number of shares	Subscribed capital	Paid-in capital
SINGA SKY SHIPPING CORP.	<u>33,000</u>	<u>66,000</u>	<u>66,000</u>
Total:	<u>33,000</u>	<u>66,000</u>	<u>66,000</u>

The new shares and the issue premium have been fully paid in, so that the amount of one hundred and seventy thousand U.S. dollars (170,000.- USD) is at the disposal of the company.

The document attesting to the subscription of these shares, and attesting to the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

According to an extraordinary general meeting of shareholders recorded by a deed of the undersigned notary on June 28, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 497 dated September 30, 1995, the board of directors has been authorized to increase the subscribed capital from two hundred and eighty-six thousand U.S. dollars (286,000.- USD) up to four hundred and twenty-nine thousand U.S. dollars (429,000.- USD) through an issuance of up to seventy-one thousand five hundred (71,500) shares of a par value of two U.S. dollars (2.- USD) at an issue price of two U.S. dollars (2.- USD). The issue has taken place through a rights issue where every two old shares give the right to one new share. The new shares have benefited from the same rights and advantages than the actual existing shares and have participated to the profits as of January 1, 1995. The preferential subscription rights of the shareholders were not limited or eliminated. The subscription period has begun on July 3, and ended on August 3, 1995.

At the term of the subscription period, seven thousand two hundred (7,200) subscription rights have not been used. According to article 32-3 paragraph 7 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, the seven thousand two hundred (7,200) rights have been sold by a public auction at the Bourse de Luxembourg on October 5, 1995.

At the term of a second subscription period (October 6, 1995 to November 6, 1995), the corporation has received the following subscriptions, at the terms and conditions of the initial period of subscription.

Subscribers:	Number of shares	Subscribed capital	Paid-in capital
1. Mr Erik Oren	2,600	5,200	5,200
2. Mr John Orelind	<u>1,000</u>	<u>2,000</u>	<u>2,000</u>
Total:	<u>3,600</u>	<u>7,200</u>	<u>7,200</u>

The new shares have been fully paid in, so that the amount of seven thousand two hundred U.S. dollars (7,200.- USD) is at the disposal of the company.

The document attesting to the subscription to these shares, and attesting to the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

Subsequent to the increases of capital, Article 3 paragraph 2 of the articles of incorporation is modified and will now be read as follow:

«**Art. 3. Paragraph 2.** The subscribed capital is set at six hundred and ninety-eight thousand six hundred and ninety-six U.S. dollars (698,696.- USD), represented by three hundred and forty-nine thousand three hundred and forty-eight (349,348) shares of a par value of two U.S. dollars (2.- USD) per share, which each one have been entirely paid in.»

#### *Evaluation*

For the purposes of the tax authorities and of registration, the increase of capital is valued at 4,975,776.- Luxembourg Francs.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 100,000.- Luxembourg Francs.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

#### **Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme THE GOOD HOLDING COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.222, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le Conseil d'Administration de ladite société par décision du 26 octobre 1995.

Une copie certifiée conforme de cette décision de cette réunion est annexée à cet acte.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme THE GOOD HOLDING COMPANY S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire à la date du 11 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 119 du 2 avril 1992.

2) Suivant une décision de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte reçu par le notaire instrumentaire à la date du 24 octobre 1995, non encore publié au Mémorial C, la résolution suivante a été prise:

Le capital autorisé spécial est fixé à cent soixante-dix mille US dollars (170.000,- USD) par l'émission de trente-trois mille (33.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD).

La prime d'émission est fixée à cent quatre mille US dollars (104.000,- USD).

Le capital autorisé spécial peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises, avec une prime d'émission. Les actionnaires actuellement existants renoncent expressément à leur droit de souscription préférentiel des actions émises sous ce capital autorisé spécial.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

En date du 26 octobre 1995, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de soixante-six mille U.S. dollars (66.000,- USD), pour le porter ainsi à six cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-seize U.S. dollars (691.496,- USD) par la création et l'émission de trente-trois mille (33.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux U.S. dollars (2,- USD) chacune et par une prime d'émission de cent quatre mille U.S. dollars (104.000,- USD), qui ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital souscrit	Capital libéré
SINGA SKYSHIPPING CORP.	<u>33.000</u>	<u>66.000</u>	<u>66.000</u>
Total:	33.000	66.000	66.000

Les actions nouvelles et la prime d'émission ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de cent soixante-dix mille U.S. dollars (170.000,- USD) a été mis à la disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 juin 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 du 30 septembre 1995, que le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital de la société de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-six mille U.S. dollars (286.000,- USD) à quatre cent vingt-neuf mille U.S. dollars (429.000,- USD), par l'émission de soixante et onze mille cinq cents (71.500) actions d'une valeur nominale de deux U.S. dollars (2,- USD). L'émission a eu lieu dans la proportion d'une action nouvelle pour deux actions anciennes, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et ayant droit au bénéfice au 1<sup>er</sup> janvier 1995. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires n'a été ni restreint ni supprimé. La période de souscription s'est étendue du 3 juillet 1995 au 3 août 1995.

Au terme de la période de souscription, sept mille deux cents (7.200) droits de souscription n'avaient pas été exercés. Conformément à l'article 32-3 paragraphe 7 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ces sept mille deux cents (7.200) droits ont été vendus publiquement en Bourse de Luxembourg, le 5 octobre 1995.

Au terme d'une seconde période de souscription (6 octobre 1995 au 6 novembre 1995), la société a reçu les souscriptions suivantes, aux termes et conditions de la période de souscription initiale.

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital souscrit	Capital libéré
1. M. Erik Oren	2.600	5.200	5.200
2. M. John Orelind	<u>1.000</u>	<u>2.000</u>	<u>2.000</u>
Total:	3.600	7.200	7.200

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de sept mille deux cents U.S. dollars (7.200,- USD) a été mis à la disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

A la suite des augmentations de capital, l'article 3 alinéa 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Paragraphe 2.** Le capital souscrit est fixé à six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-seize U.S. dollars (698.696,- USD), représenté par trois cent quarante-neuf mille trois cent quarante-huit (349.348) actions d'une valeur nominale de deux U.S. dollars (2,- USD) chacune, entièrement libérées.»

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 4.975.776.- francs luxembourgeois.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 100.000.- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ph. Morales. A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 1995, vol. 457, fol. 85, case 1. – Reçu 49.758 francs.

*Le Receveur* (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 1995.

A. Lentz.

(37904/221/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**THE GOOD HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.222.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 1995.

A. Lentz.

(37905/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**TOSCANA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOSCANA HOLDING SA, ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 5 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 362 du 4 octobre 1991.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alhard von Ketelhardt, administrateur de sociétés, demeurant à Moutfort,

qui désigne comme secrétaire, Madame Carmen Back, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur, Monsieur Romain Zimmer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Rapport du liquidateur.

2) Nomination d'un commissaire à la liquidation.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération régulière de l'ordre du jour et après avoir entendu le rapport de la FIDUCIAIRE ROOB S.A. de Luxembourg, liquidateur, l'assemblée, à l'unanimité, décide de nommer comme commissaire à la liquidation, LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. von Ketelhardt, C. Back, R. Zimmer, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 20 novembre 1995, vol. 457, fol. 84, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 novembre 1995.

F. Molitor.

(37912/223/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

**TOSCANA HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

—  
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TOSCANA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 5 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 362 du 4 octobre 1991.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alhard von Ketelhodt, administrateur de sociétés, demeurant à Moutfort,

qui désigne comme secrétaire, Madame Carmen Back, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur, Monsieur Romain Zimmer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter.

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans les livres et documents sociaux.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date de ce jour, numéro précédent du répertoire, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation, LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour et entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à la FIDUCIAIRE ROOB S.A. de Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne ensuite décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée prononce finalement la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme TOSCANA HOLDING S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour et décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant la durée de cinq (5) ans à l'ancien siège de la société à Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. von Ketelhodt, C. Back, R. Zimmer, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 20 novembre 1995, vol. 457, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 novembre 1995.

F. Molitor.

(37913/223/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 1995.

---